



Championnat Départemental de l'Ain des Jeunes 2024

« ESPOIRS »

Benjamin.e.s – Minimes

Parcours GolFlower de Mionnay – Samedi 2 novembre 2024

Règlement de l'épreuve



Ce Championnat individuel compte pour le Rankids Ain 2024 en tant que « Majeur » (points bonifiés) dans les catégories d'index éligibles (cf. règlement Rankids 2024 disponible sur le site du Comité de golf de l'Ain).

Conditions de participation

o Les joueurs devront, à la date limite d'inscription :

1. être à jour de leur licence FFG auprès d'un golf de l'Ain en 2024.
2. être à jour de leur certificat médical ou de son questionnaire de santé 2024.
3. s'être acquitté du droit d'inscription de 20€.

Aucun remboursement ou débours ne sera effectué sur le montant de l'engagement dès lors que le joueur sera inscrit.

Le joueur ou joueuse qui n'a pas acquitté son droit d'engagement ne peut pas jouer.

4. Remplir les critères d'âge et de niveau suivants : (nc = non classé)

Catégories	Limites d'index		Nombre de trous joués /Forme de jeu	
	Garçons	Filles	garçons et filles	
Benjamins & Benjamines nés en 2011 - 2010				
Benjamins & Benjamines	≥ 52.5 et nc	≥ 52.5 et nc	18	Strokeplay- score maxi 7
Benjamins	de 40.5 à 52.4		18	Strokeplay- score maxi 7
Benjamins	de 24.5 à 40.4		18	Strokeplay- score maxi 7
Benjamines		de 42.5 à 52.4	18	Strokeplay- score maxi 7
Benjamines		de 30.5 à 42.4	18	Strokeplay- score maxi 7
Minimes filles & garçons nés en 2009 - 2008				
Minimes filles & Minimes garçons	≥ 52.5 et nc	≥ 52.5 et nc	18	Strokeplay- score maxi 7
Minimes garçons	de 36.5 à 52.4		18	Strokeplay- score maxi 7
Minimes garçons	de 18.5 à 36.4		18	Strokeplay- score maxi 7
Minimes filles		de 30.5 à 52.4	18	Strokeplay- score maxi 7

NB : les Jeunes avec des index inférieurs jouent sur le grand parcours dans le cadre du Championnat de l'Ain des jeunes.

Forme de jeu

Les Benjamins/benjamines et les Minimes filles et garçons jouent 18 trous en Strokeplay avec un score maxi 7*

* Strokeplay-score maxi 7: Strokeplay avec nombre de coups limité à 7 sur un trou. Si au bout de 6 coups la balle n'est pas rentrée, le joueur ou la joueuse relève sa balle et note « 7 » sur sa carte de score.

Repères de départ : repères de départs du Pitch and Putt Golflower.

Inscription

⇒ **Inscriptions pour les jeunes d'une Ecole de golf**

Pour les joueurs et joueuses faisant partie de l'Ecole de golf de leur club, les inscriptions se font obligatoirement par le biais de l'Association Sportive de leur Club et plus précisément auprès des Pros ou des Responsables Jeunes de leur Club.

Les Pros ou les Responsables Jeunes devront :

- Regrouper toutes les **inscriptions** des jeunes de leur Club sur la fiche d'inscription du Championnat « Espoirs »
- Envoyer par e-mail ce formulaire d'inscription dûment rempli **au plus tard le 29 octobre 2024** à winne.nienhuijs@orange.fr et accueil@gardengolf-mionnay.fr
- Envoyer la **totalité des règlements des inscrits** (20 €/joueur) par virement au Comité de l'Ain. RIB disponible auprès du trésorier du Comité patrice.geindre@wanadoo.fr
- En cas de **paiement individuel**, le règlement de 20 € s'effectue sur Hello Asso. <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain>

→ Par ailleurs, les clubs doivent s'assurer qu'au moins un parent accompagnateur pour 3 enfants inscrits est mentionné sur la feuille d'inscription et que ces parents seront présents et disponibles pour accompagner et être éventuellement « marqueur » dans une partie.

⇒ **Inscriptions individuelles**

Dans le cas où un jeune ne fait partie de l'École de golf de son club ou s'il n'existe pas d'école de golf dans ce club, l'**inscription individuelle** se fait par mail auprès de winne.nienhuijs@orange.fr et accueil@gardengolf-mionnay.fr au plus tard le 29 octobre 2024. Le règlement (20 €) se fait sur Hello Asso <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain/evenements/championnat-de-l-ain-jeunes-espoirs-2024-benjamins-minimes-2>



QR code hello Asso →

Règlement de l'épreuve

Le règlement général des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG 2024). Il est complété par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

1. Classement : Les 3 premiers scores en brut de chaque catégorie seront primés.
2. Titre de Champion.ne : Dans chaque catégorie, filles et garçons, le titre de champion.ne départemental.e est attribué au meilleur score en brut à l'issue des 2 tours.
3. Départage : En cas d'égalité, un play-off en trou par trou sera disputé sur les trous définis par le Comité de l'épreuve.

Conditions particulières

4. Chariots électriques : l'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
5. Utilisation des appareils de mesure : les appareils mesurant la distance ne sont pas autorisés pendant le Championnat. Ils restent autorisés lors de la partie de reconnaissance. (Cf. vade-mecum FFG)
6. Cadet : non autorisé
7. Accompagnants : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnants (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.
8. Épreuve non-fumeur y compris pour les cadets, marqueurs et accompagnants.
9. Téléphones portables interdits durant l'épreuve.

Tout manquement au règlement sera sanctionné. La sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification du joueur.

Comité d'épreuve Le Comité d'épreuve est constitué d'un membre du Comité de l'Ain, d'un membre de l'Association Sportive du club hôte et de l'arbitre en charge de la compétition (ou de leur représentant).